

**REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 17 DECEMBRE 2020**

Convocation envoyée le	11 décembre 2020
Nombre de Conseillers Communautaires	41
Nombre de présents	34
Nombre de procurations	4
Nombre de votants	38

Etaient présents :

Monsieur Vincent MORETTE	Président	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Alain BENARD	1 ^{er} Vice-Président	La Ville-aux-Dames
Madame Axelle TREHIN	2 ^{ème} vice-Présidente	Reugny
Monsieur Olivier VIÉMONT	3 ^{ème} Vice-Président	Monnaie
Monsieur Gilles AUGEREAU	4 ^{ème} Vice-Président	Véretz
Madame Pascale DEBALLÉE	5 ^{ème} Vice-Présidente	Vernou-sur-Brenne
Monsieur Janick ALARY	6 ^{ème} Vice-Président	Azay-sur-Cher
Monsieur Gérard SERER	7 ^{ème} Vice-Président	Vouvray
Monsieur Jean-François CESSAC	8 ^{ème} Vice-Président	Larçay
Monsieur François LALOT	9 ^{ème} Vice-Président	Chançay
Monsieur Laurent THIEUX	10 ^{ème} Vice-Président	Montlouis-sur-Loire
Madame Brigitte PINEAU	Membre du Bureau	Vouvray
Madame Aline VIOLANTE	Membre du Bureau	Azay-sur-Cher
Madame Nathalie PIEAUX	Membre du Bureau	Chançay
Monsieur Yves PETIBON	Membre du Bureau	Larçay
Monsieur Christophe DUVEAUX	Membre du Bureau	Monnaie
Madame Patricia GADIN	Membre du Bureau	Montlouis-sur-Loire
Madame Sophie DUMAGNOU	Membre du Bureau	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Nicolas TOKER	Membre du Bureau	Reugny
Monsieur Patrice TARBÉ de SAINT HARDOUIN	Membre du Bureau	Vernou-sur-Brenne
Madame Claude GOURON	Conseillère Communautaire	Vernou-sur-Brenne
Madame Anne-Marie LÉGER	Conseillère Communautaire	Monnaie
Monsieur Fabien COSTE	Conseiller Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Claude GARCERA TRIAY	Conseiller Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Laure LELANDAIS	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Frédéric LECLERC	Conseiller communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Thérèse COTTEREAU	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Esther PETIT	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Valérie PINHEIRO	Conseillère Communautaire	Véretz
Monsieur Jean-Marc HEMME	Conseiller Communautaire	Véretz
Madame Nelly HOEVE	Conseillère Communautaire	La Ville-aux-Dames
Madame Nathalie MÊME	Conseillère Communautaire	Vouvray
Monsieur Michel PADONOU	Conseiller Communautaire	La Ville-aux-Dames
Madame Sylvie BLACHIER	Conseillère Communautaire	La Ville-aux-Dames

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Claude ABLITZER	Azay-sur-Cher	Aline VIOLANTE	Azay-sur-Cher
Monsieur Patrick BOURDY	Montlouis-sur-Loire	Laurent THIEUX	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Jean-Bernard LELOUP	La Ville-aux-Dames	Nelly HOEVE	La Ville-aux-Dames
Monsieur Marc JONCHERAY	Véretz	Gilles AUGEREAU	Véretz

Absents :

Madame Véronique CONSTANTY-ROY	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Sophie LESCORNEZ	Conseillère Communautaire	Larçay
Monsieur Jean-Marc SCHNEL	Conseiller Communautaire	Monnaie

Secrétaires de séance : Mesdames Nathalie MEME et Valérie PINHEIRO

DEL189-2020 APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LARCAY

Monsieur Janick ALARY, Vice-Président, délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Habitat de la Communauté Touraine-Est Vallées, donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 02 février 2016, le Conseil Municipal de Larçay a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme, afin de prendre en compte différentes évolutions législatives, en particulier les lois Grenelles et la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ainsi que la mise en œuvre des objectifs suivants :

- Intégrer les évolutions réglementaires en matière d'urbanisme et répondre aux nouvelles obligations ;
- Maîtriser le développement de l'urbanisation en adéquation avec les particularités territoriales en privilégiant les opérations d'ensemble ;
- Proposer des formes urbaines et des typologies de bâti permettant une moindre consommation de foncier et garanties du maintien de la mixité sociale et intergénérationnelle ;
- Faciliter la réhabilitation et la rénovation du bâti ;
- Garantir une croissance démographique en protégeant durablement le cadre de vie ;
- Préserver et contribuer à mettre en valeur les réservoirs et continuités écologiques ;
- Poursuivre le maillage de circulations douces (piétons, cyclistes) entre les zones d'habitat, les équipements (écoles, salles de sport, commerces et services) et les secteurs naturels de loisirs ou de promenades, en cohérence avec le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics ;
- Conserver et valoriser les secteurs naturels (Bords du Cher et Parc des Brosses en particulier) avec des aménagements durables et dans le respect de l'environnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Touraine-Est Vallées est compétente, en lieu et place des communes membres pour l'élaboration des PLU. Avec l'accord de la commune de Larçay qui a délibéré en ce sens le 06 février 2018, Touraine-Est Vallées a donc poursuivi la procédure d'élaboration du PLU.

Après avis favorable du conseil municipal de Larçay le 03 mars 2020, le bilan de la concertation a été approuvé et le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil Communautaire le 04 mars 2020.

Le projet de PLU a été soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA), qui ont eu trois mois pour formuler leur avis. L'ensemble des avis reçus a été joint à l'enquête publique.

L'enquête publique s'est déroulée du 01 octobre 2020 au 02 novembre 2020.

Trois permanences ont été tenues par le commissaire enquêteur en mairie. Le rapport des observations du public a été transmis à la commune par le commissaire enquêteur le 05 novembre 2020. La Communauté a formulé en retour ses réponses le 16 novembre 2020. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable le 02 décembre 2020.

Il est donc aujourd'hui proposé au Conseil Communautaire d'approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Larçay.

L'ensemble du dossier est consultable au siège de la Communauté de Communes aux heures habituelles d'ouverture.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Janick ALARY, Vice-Président, délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Habitat de la Communauté Touraine-Est Vallées,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 151-1 et suivants et R 151-1 et suivants,

Vu, le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération tourangelle approuvé le 27 septembre 2013, mis en révision-extension le 24 mars 2017,

Vu, les statuts de la Communauté Touraine-Est Vallées et notamment son article 4 relatif à ses compétences en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

Vu, le Programme Local de l'Habitat de Touraine-Est Vallées adopté le 19 décembre 2019,

Vu, la délibération du Conseil Municipal de Larçay du 02 février 2016 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation,

Vu, la délibération du Conseil Municipal de Larçay en date du 06 février 2018 autorisant Touraine-Est Vallées à poursuivre la procédure de révision du PLU engagée avant le transfert de la compétence à l'intercommunalité,

Vu, la délibération du Conseil Municipal de Larçay portant avis favorable sur projet de Plan Local d'Urbanisme,

Vu, la délibération n° DEL121-2019 du Conseil Communautaire de Touraine-Est Vallées du 04 mars 2020 approuvant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme de Larçay,

Vu, le rapport et l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 02 décembre 2020,

Vu, l'avis favorable du Conseil Municipal de Larçay en date du 15/12/2020,

Vu, l'avis du Bureau Communautaire du 10 décembre 2020,

Considérant, que le dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé conformément au code de l'urbanisme,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Larçay.

➤ **PRECISE** que le PLU de Larçay sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté Touraine-Est Vallées et en Mairie de Larçay aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément à l'articles L 153-22 du Code de l'Urbanisme.

➤ **INDIQUE** que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Larçay et au siège de la Communauté Touraine-Est Vallées et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté Touraine-Est Vallées, conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme. Mention de l'affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, le Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire et à l'Habitat, à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en application du Plan Local d'Urbanisme de Larçay.

Le Conseil de communauté vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Montlouis-sur-Loire, le 18 décembre 2020



Vincent MORETTE
Président Touraine-Est Vallées